



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Allocution de clôture

Son Excellence Monsieur René PRÉVAL

Président de la République d'Haïti

Conférence internationale sur Haïti

New York, le 31 mars 2010

Monsieur le Secrétaire Général,
Madame la Secrétaire d'État,
Mesdames, Messieurs

Je prends note des engagements exprimés ici par les amis d'Haïti de l'accompagner dans la difficile tâche de reconstruction qui l'attend. Ce sera un processus de longue haleine qui exigera de chaque Haïtien et surtout des élites économiques, politiques, intellectuelles du pays un effort et un engagement sans limite pour placer et surtout maintenir notre nation sur la voie d'un progrès continu.

Au-delà de l'aide humanitaire nécessaire au début de la phase de reconstruction, notre pays aura surtout besoin d'investissements des Haïtiens de l'intérieur, de la diaspora et d'investissements étrangers.

Depuis quelques années le pays est parvenu à se donner une certaine stabilité politique; c'est une conquête fragile, à contre courant des tendances lourdes de ces 25 dernières années, marquées par le désordre, les coups d'état et surtout un énorme déficit démocratique.

Il nous faut pourtant maintenir cette stabilité et la consolider, car c'est une condition essentielle à la reconstruction.

Il faut que nos institutions puissent fonctionner de manière prédictible et acquérir la confiance de nos citoyennes et citoyens; il faut que la continuité de l'État puisse être sauvegardée, au-delà de la passation des pouvoirs d'un gouvernement à un autre; il faut que l'investisseur haïtien ou étranger puisse bénéficier d'un cadre de sécurité physique et juridique pour qu'il accepte de risquer ses avoirs dans l'entreprise de reconstruction du pays.

Cette reconstruction du pays ne peut donc s'envisager sans une stabilité politique durable.

En effet, pour des raisons aussi bien techniques, humaines que matérielles, le Conseil Electoral Provisoire, Institution indépendante, a décidé de reporter les élections législatives programmées pour le mois de février dernier. Il est en train de conduire avec diligence les travaux préliminaires afin de mener à bien les élections prévues dans un futur proche.

De la même manière, le pays s'était engagé dans une procédure de révision de la Constitution de 1987 dont les difficultés d'application sont bien connues, et la 48^{ème} Législature au cours de sa dernière session ordinaire avait déjà déclaré qu'il y avait lieu d'amender cette Constitution.

Je ne reculerai pas devant mes responsabilités de Chef de l'État « de veiller au respect et à l'exécution de la Constitution, et à la stabilité des institutions » et « d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat ».

Je prendrai donc les dispositions qui s'imposent pour que, au terme de mon mandat et de celui des autres élus, la transition soit assurée de manière ordonnée, sur la base d'élections légitimes.

C'est la raison pour laquelle je viens d'écrire au Secrétaire général des Nations Unies pour lui demander d'envoyer dans les meilleurs délais en Haïti une mission d'experts chargée d'évaluer, avec le Conseil Electoral, l'état actuel du cycle électoral et de déterminer les conditions financières, techniques, administratives et légales qui permettraient de mener à bien les

futures élections dans les règles internationales de transparence, de légitimité et de crédibilité.

L'organisation des prochaines élections ne suffira pas malheureusement à elles seules à garantir la stabilité. Dans le cadre de l'application de la Constitution de 1987, des élections devront être tenues en 2011 pour les sénateurs ayant pris fonction en 2006 et d'autres devront se succéder en cascade en novembre 2011, novembre 2014, novembre 2015, novembre 2016, novembre 2017, novembre 2018, novembre 2019, novembre 2020 etc. Sans compter qu'il reste encore à relever un défi quasi permanent de réconciliation du temps électoral et du temps constitutionnel.

Outre la question électorale, la Commission de réflexion sur la Constitution, instituée en 2006, composée de personnalités d'horizons divers de la société civile a non seulement formulé des propositions concernant le rythme des élections mais aussi analysé la Constitution sur le plan de la cohérence et sur le plan juridique et a produit des observations visant à limiter les heurts entre pouvoirs.

Le besoin de changement constitutionnel, exprimé aussi par une grande partie des forces politiques et du mouvement de la société civile, est donc destiné à mettre en place un environnement permettant de rattraper le retard incommensurable dans le processus de modernisation de la vie politique en définissant des règles d'un régime politique aux contours clairs et en précisant davantage les prérogatives et les responsabilités.

Le tremblement de terre du 12 janvier n'est pas seulement un désastre national. Il vient aussi perturber les actions qui doivent assurer la continuité, la stabilité et la légitimité de notre Etat. Il vient aussi perturber le processus

d'amendement de la Constitution de 1987 mis en branle par l'Exécutif et le Parlement.

Il serait vraiment dommage que les efforts du peuple haïtien, largement aidé par ses amis de la communauté internationale, puissent être mis à néant si nous manquons à notre devoir de mettre en place les conditions propices à la stabilité et au développement.

Madame la Secrétaire d'État,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs

Au nom du peuple haïtien, j'adresse à tous nos amis de la communauté internationale, mes plus vifs remerciements pour l'engagement pris aujourd'hui de soutenir Haïti dans son effort de reconstruction. Je nourris le ferme espoir que cet accompagnement ne sera pas seulement financier; et que la communauté internationale sera présente aux côtés des Haïtiens, pour les aider, à travers un dialogue national véritable impliquant l'ensemble des forces politiques et sociales du pays, à définir et mettre en place les bases d'une véritable modernisation de nos institutions politiques, condition du progrès économique et du renforcement de la démocratie.

Mes remerciements en particulier au Secrétaire général Ban ki moon, à la Secrétaire d'État Hilary Clinton et au Président Clinton pour le savoir-faire, le professionnalisme et la grande générosité dont ils ont fait preuve dans l'animation et la préparation de cette conférence.

Merci à tous et mes félicitations pour votre admirable participation!

René Préal